



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
RESTREINTE
A/AC.25/SR.338
30 juin 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TROIS CENT TRENTE-HUITIEME SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New-York,
le 18 juin 1959, à 17 heures.

SOMMAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour'
2. Plan d'un projet de rapport

PRESENTS

Président_ :	M. ASIROGLU	Turquie
<u>Membres</u> :	M. DAUGE	France
	M. PEDERSEN (intérimaire)	Etats-Unis d'Amérique
<u>Secrétariat</u> :	M. C H A I	Secrétaire principal par intérim
	M. BERNCastle	Consultant en matière de questions foncières
	M. HALL	

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du Jour est adopté.

2. PLAN D'UN PROJET DE RAPPORT

Le PRESIDENT dit que M. Menemencioglu, empêché d'assister à la séance, l'a chargé d'exprimer ses regrets aux membres de la Commission. Il leur soumet le plan établi par le Secrétariat pour la rédaction d'un projet de rapport, conformément aux suggestions faites par les membres de la Commission lors d'une réunion officieuse tenue deux jours auparavant.

M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) demande s'il y aurait intérêt à mentionner dans le rapport le chiffre estimatif global établi en 1951 en ce qui concerne les biens meubles des réfugiés. Pour ce qui est de la section B de la troisième partie, M. Pedersen n'est pas certain qu'il soit souhaitable de donner de nombreux détails sur la question de l'évaluation. Dans la quatrième partie, il faudrait à son avis préciser que l'"identification" intéresse les biens immobiliers.

M. DAUGE (France) pense que le plan a été établi en fonction du principe général qu'a suggéré le Président lors de la réunion officieuse des membres de la Commission et selon lequel la Commission doit exposer ce qu'elle fait sans essayer d'indiquer ce qu'elle ne fait pas. Il s'associe à l'observation de M. Pedersen concernant la quatrième partie, A son avis, la cinquième partie est celle qui réclame l'examen le plus attentif; elle posera certainement plus de problèmes que les autres parties.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de la Turquie, s'associe aux observations des représentants des Etats-Unis et de la France. Sur la suggestion du secrétaire principal par intérim, il invite M. Berncastle à faire connaître ses vues sur l'opportunité de mentionner l'estimation globale des biens meubles des réfugiés et sur les risques qu'il y aurait à traiter de l'évaluation.

M. BERNCastle incline à penser qu'il n'y aurait aucun avantage particulier à faire état du chiffre estimatif global de 1951 concernant les biens meubles des réfugiés. En ce qui concerne la mention de la question de l'évaluation dans le plan esquissé par le Secrétariat, il lui semble que la formule employée ne présente aucun danger. Il est reconnu que l'évaluation est l'objectif ultime du programme

(M. Berncastle)

d'identification. M. Berncastle est prêt à justifier l'exactitude de la date et de la période indiquées; en fait, il lui semble bien que la date en question a déjà fait l'objet d'échanges de vues avec. Les parties.

M. DAUGE (France) estime que les membres de la Commission doivent examiner soigneusement les suggestions contenues dans la cinquième partie et faire connaître leurs vues à ce sujet.

M. CHAI (Secrétaire principal par intérim) serait heureux qu'il en soit fait ainsi. La cinquième partie contient une liste de suggestions concernant la portée et la nature des observations qui pourraient y figurer. Comme il s'agit là, en fait, de la partie du rapport qui traitera des questions politiques, M. Chai accueillera avec satisfaction toutes les directives que les membres de la Commission pourront donner quant à sa préparation.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de la Turquie, estime lui aussi que la cinquième partie sera certainement la partie la plus importante du rapport.

M. DAUGE (France), parlant du premier point visé dans la cinquième partie, dit qu'il serait évidemment indispensable d'indiquer brièvement la nature et la portée des travaux, mais se demande si cette question sera traitée, en fait, dans les sections d'introduction (première et deuxième parties). Pau-t-il que la Commission indique expressément ce qu'elle ne fait pas?

M. CHAI (Secrétaire principal par intérim) fait observer que le premier point de la cinquième partie est à rapprocher de l'opinion exprimée par le Président, lors de la réunion officieuse de la Commission, selon laquelle la Commission ne jette pas les bases d'un règlement général du problème des réfugiés.

M. DAUGE (France) reconnaît, compte tenu de l'explication donnée par Sa secrétaire principal par intérim, qu'il convient d'inclure le point en question dans le rapport. Le quatrième point de la cinquième partie sera très utile. En fait, après examen préliminaire, M. Dauge pense que toutes les suggestions énumérées dans cette cinquième partie devront être retenues dans le projet de rapport à préparer. Il se demande si l'on ne pourrait pas préciser un peu le point 3; s'agit-il de documents que l'on sait être en la possession de telle ou telle personne?

M. BERNCastle pense que le point 3 doit être examiné en rapport avec le point 5. Les gouvernements intéressés ont transmis toute la documentation dont ils disposaient, à Leur connaissance, mais il est arrivé que le personnel de la Commission découvre dans les archives des gouvernements des documents dont ces derniers ignoraient l'existence. Ce que l'on se propose de faire, c'est d'inviter les parties à communiquer à La Commission toute nouvelle documentation que l'on pourrait trouver.

Après un nouvel échange de vues, la Commission décide que le Secrétariat préparera, sur la base du plan qu'il a soumis, un projet de rapport qui sera distribué aux membres de la Commission dans un délai de quatre semaines environ.

Les membres de la Commission remercient M. Berncastle des renseignements et conseils qu'il a donnés.

La séance est levée à 17 h. 40.